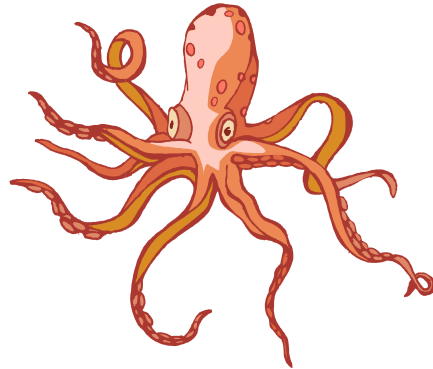


En tant qu'organisme communautaire autonome...
accepter ou refuser de m'impliquer dans un projet de la Fondation Chagnon?



Outil de réflexion

Juin 2009



Table Régionale des Organismes Communautaires de Lanaudière
25, rue St- Louis, St-Esprit (Qc) J0K 2L0
Téléphone : (450) 839-6085 Télécopieur : (450) 839-6370
Ligne sans frais : 1-866-839-6085 Courriel : trocl@trocl.org

Outil de réflexion

Le document d'information et d'analyse sur la Fondation Lucie et André Chagnon, produit par la Coalition des TROC et adapté par la TROCL, témoigne des enjeux que soulève cette intervention dite philanthropique. Qu'apporte cette Fondation de réellement nouveau – du financement? Les organismes communautaires ont une réalité financière telle, qu'ils peuvent se laisser tenter par les projets mis de l'avant par cette fondation. Ceci, dans le seul but de répondre à des besoins réels, exprimés par la communauté. Plutôt que de financer de nouvelles initiatives, la Fondation Chagnon ne devrait-elle pas soutenir la mission des organismes? Le milieu communautaire ne devrait-il pas, quant à lui, revendiquer la reconnaissance de son expertise et de la concertation déjà établie?

Par ailleurs, il faut également souligner les limites de ces projets. Rappelons qu'ils ont une durée de vie limitée. L'absence de récurrence peut aussi, à plus long terme, créer des attentes pour lesquelles les organismes impliqués ne pourraient être en mesure de donner suite en l'absence de financement récurrent. L'exercice de la démocratie constitue aussi une caractéristique fondamentale des organismes d'action communautaire autonome. Les projets de la Fondation Chagnon doivent s'inscrire dans une logique prédéterminée par celle-ci, sans une véritable implication des personnes visées. Sommes-nous prêts à délaissier des valeurs aussi fondamentales que la démocratie et nos approches tel que la participation citoyenne? Bref, il y a lieu de se poser un certain nombre de question avant de s'associer à ce type de projet. Cet outil vise donc à vous permettre de faire une réflexion préalable et ce, dans le seul but de respecter votre mission, vos valeurs et vos approches.

Question 1

Est-ce que la mission de votre organisme est clairement définie et sa compréhension est-elle partagée au sein de votre organisation (permanence, bénévoles, membres, conseil d'administration)?

Oui

Non



Attention : La compréhension de la mission doit être la même pour toutes les personnes impliquées selon la réalité actuelle de l'organisme et aussi, en fonction de ce qu'il pourrait réaliser s'il en avait les moyens. Un organisme ne doit pas être appelé à modifier sa mission afin de participer à un projet de la Fondation Chagnon, ni ses activités en fonction des besoins de cette fondation. Il est primordial de revendiquer la reconnaissance et le respect de la mission et des approches développées par l'organisme.

Question 2

Est-ce que le projet qui pourrait être mis en place dans la communauté respecte et tient compte de l'expertise développée par le milieu communautaire ou encore, dédouble-t-il les activités réalisées par d'autres organismes communautaires du territoire visé?

Oui

Non



Attention : L'expertise que vous possédez déjà doit être respectée. Vous êtes en mesure de bien identifier la nature des activités requises et l'approche privilégiée, sans qu'elle ne vous soit imposée. Aussi, il est primordial de consulter les autres organismes de votre territoire d'intervention afin de vous assurer de ne pas dédoubler des activités déjà en place. La Fondation Chagnon ne doit pas favoriser la création de services ou d'activités parallèles sous prétexte qu'un autre organisme communautaire a décidé de ne pas collaborer au projet.

Question 3

En acceptant de collaborer à un projet, par la mise sur pied d'un nouveau service, répondons-nous à un besoin exprimé par la population ou risquons-nous de créer de nouvelles attentes?

Oui

Non



Attention : Évidemment, les organismes sont nés de besoins identifiés par la population. La mise sur pied d'un nouveau service ou de nouvelles activités risque de créer des attentes auxquelles vous pourriez ne plus être en mesure de répondre lorsque le soutien financier cessera. Le développement de services ou d'activités doit correspondre aux besoins déjà identifiés par les personnes visées par votre organisme et non en fonction « d'experts » qui ont jugé ces interventions nécessaires.

Question 4

Êtes-vous informés des problématiques rencontrées par d'autres organismes participant ou ayant participé à des projets de la Fondation Chagnon?

Oui Non



Attention : Prenez le temps de vous informer auprès d'autres organismes afin de connaître les avantages et les inconvénients d'une telle collaboration. Leur vécu peut vous permettre de faire des choix éclairés. Vos regroupements peuvent aussi répondre à vos questions ou vous partager un point de vue différent.

Question 5

Êtes-vous bien informés des exigences de reddition de comptes liés à votre participation à un projet de la Fondation Chagnon?



Attention : Il est important de mesurer tous les impacts d'une implication dans un projet de la Fondation Chagnon. En effet, les exigences de reddition de comptes pourraient aller au-delà du rapport annuel que vous devez produire annuellement. Il vous faudra investir du temps auprès du comité d'action local afin de produire une reddition de comptes annuelle ainsi qu'une évaluation des actions menées. Il est également possible que vous soyez sollicités afin de participer aux recherches de cette fondation en lien avec le projet mis en place.

Si votre organisme s'engage dans un projet de la Fondation Chagnon :

- × Prenez le temps de bien identifier le rôle que jouera votre organisme dans ce projet et les conditions requises pour la réussite du projet.
- × Prenez le temps de réfléchir à la manière d'assurer la pérennité des activités qui seront mises en place lorsque les argents de cette fondation ne seront plus octroyés.